



ÉTAT CIVIL

# Autorisation de sortie de territoire



Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.



Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni des documents suivants :

- > Original du formulaire cerfa n°15646\*01 d'autorisation de sortie de territoire signé par la personne titulaire de l'autorité parentale
- > Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige (à vérifier en consultant [les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-fiches-pays))
- > Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire. Le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans (si le parent n'a pas l'autorité parentale : carte professionnelle ou copie d'un titre d'identité valide de la personne titulaire de l'autorité parentale)



## AGENDA



EXPOSITION  
Exposition Haute Curiosité : du 18/09 au 5/12, chapelle Saint-Pry



CONCERT, THÉÂTRE MUNICIPAL  
Claudio Capéo

20:30  
Théâtre municipal



MUSIQUE  
Orgues en Bé

17:00  
Eglise St Vaast

PROPOSER UN ÉVÉNEMENT

S'ABONNER

TOUTES LES DATES

**BÉTHUNE**  
SMART CITY

MAIRIE DE BÉTHUNE  
Hôtel de Ville  
6 Place du 4 septembre  
62407 Bethune cedex

Centre Administratif Victor Hugo  
Rue de Schwerte  
62400 Bethune

HORAIRES :  
Hôtel de Ville  
Lun : 9h > 19h30 (plage horaire élargie)  
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Centre Administratif Victor Hugo

Lun - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h  
Jeu : 9h > 19h30 (plage horaire élargie)

Tél. : 0321630000  
Fax :  
[mairie@ville-bethune.fr](mailto:mairie@ville-bethune.fr)